

SEANCE DU 08 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 du mois de FEVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 02/02/2021

Présents : Jérôme GUERIN, Georges VIALON, Jacques BEAUGRAND, Nadège BESLON, Franck DELORME, Jacky MAGNAN, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Roseline URIE, a donné pouvoir à Jérôme GUERIN et Flore QUILLET-JACQUOT

A été désigné Secrétaire de séance : Franck DELORME

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal de séance est approuvé à la majorité.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**

Le procès-verbal de séance est approuvé à la majorité.

**DECISIONS PAR ARRETES DE VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris :

- un arrêté en date du 15 décembre 2020 afin d'effectuer un virement de crédits en section d'investissement, de l'article 2131 – «Bâtiments publics» à l'article 2151 «Réseaux de voirie» pour un montant de 15 000.00 € afin de pouvoir honorer l'acompte à verser au SIERC pour la participation de la commune au programme 2019 des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues du Calvaire et du Bâtiment.
- un arrêté en date du 12 janvier 2021 afin d'effectuer un virement de crédits en section de fonctionnement, du chapitre 022 « Dépenses imprévues » à l'article 739221 « Reversements sur FNGIR » pour un montant de 43.00 € afin d'effectuer le mandatement du FNGIR.

Il précise qu'une décision modificative n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit de virement de crédits de sections à sections identiques.

**DELIBERATION N° 2020/35 : Organisation de la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires de la Commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et précise la nécessité d'établir une convention avec le représentant de l'Etat afin d'éviter des déplacements en Préfecture et permettre une réception instantanée d'accusé de réception des actes transmis qui leur confère un caractère exécutoire.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à la majorité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer es qualité, les documents afférents à une transmission électronique des actes réglementaires et des actes budgétaires au représentant de l'Etat.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Formulées par Monsieur le Maire :**

#### Elagage des platanes grande rue des Tavernes

L'élagage a été effectué par l'entreprise PINCHON les 3, 4 et 5 février 2021. Le montant de la dépense s'élève à 6 540.00 € TTC. La Communauté de Communes Vexin Centre a confirmé sa participation financière à hauteur de 50 % du montant de l'intervention.

#### Evolution des travaux 'Enfouissement des réseaux'

Le calendrier d'exécution des travaux est conforme au cahier des charges.

Il est constaté la présence d'eau dans les regards de téléphonie dans la rue du Calvaire. De ce fait, lors de la prochaine réunion de suivi du chantier, Monsieur le Maire interrogera le responsable pour qu'une solution pérenne soit trouvée.

Quid sur la remise en état de l'enrobé rue du Bâtiment ?

#### Renégociation des contrats 'Téléphonie' Mairie et Ecole de La Fontaine

Les contrats de téléphonie ont été renégociés avec ORANGE. La mairie et l'école seront raccordées à la Fibre. L'intervention d'un technicien pour vérification de la faisabilité des raccordements Fibre sur sites est nécessaire avant l'installation définitive.

#### Organisation d'une réunion de la commission communale 'Travaux'

Celle-ci est fixée au lundi 22 février 2021 à 19h00.

#### Panneaux 'Village Très Haut Débit'

4 panneaux d'entrée de village signalant 'Village Très Haut Débit' ont été mis à disposition de la commune par le SMOVON. Ils seront installés prochainement sous les panneaux 'Cléry-en-Vexin' à chaque entrée du village.

### **Formulée par Jacky MAGNAN :**

#### Aboiements intempestifs d'un chien

Le chien d'une maison sise rue de la Fontaine d'Ascot recommence ses aboiements intempestifs dès le départ de ses maîtres.

### **Formulée par Robert VISBECQ :**

#### Rue de l'Eglise

Du lierre situé sur un mur de clôture envahit la rue et gêne la circulation des véhicules. L'agent communal en a coupé un peu mais les propriétaires seront informés de la nécessité de couper les branches restantes.

La séance est levée à 20h10.



**Franck DELORME**  
Secrétaire de Séance



**René PANNIER**  
Maire de CLÉRY EN VEXIN

Affiché le : 15 FEV. 2021